

ARTISANS DU BATIMENT & DES TRAVAUX PUBLICS

Protection juridique

Sécurisez votre activité, protégez votre entreprise

Contrats, chantiers, clients, sous-traitants, fournisseurs...

Les artisans du BTP sont exposés à des **litiges fréquents**.

La Protection Juridique vous aide à **anticiper, défendre et sécuriser** votre activité.



Les Garanties

La Protection Juridique permet :

- d'**anticiper les conflits** plutôt que de les subir,
- de **sécuriser vos décisions professionnelles** (embauche, rupture, contrats, investissements),
- de **maîtriser vos coûts juridiques**,
- de vous concentrer sur votre activité: **la satisfaction client, la qualité de service et la rentabilité**.



que couvre t elle?

- Conseils juridiques par des **experts du BTP**
- Assistance en cas de litige (clients, fournisseurs, salariés)
- Accompagnement amiable ou judiciaire
- **Prise en charge des frais de procédure** (selon garanties)



Prévention et accompagnement

Vous bénéficiez :

- d'un **accompagnement juridique personnalisé en cas de litige**
- d'un appui juridique **préventif**
- d'une **expertise adaptée aux spécificités du BTP**



Qui souscrit ce contrat?

Tous les artisans et entreprises du BTP, quelle que soit leur taille ou leur statut



0160461142



agence.dsc@axa.fr



www.agence.dsc.com



linkedIn